Hoerdt, le 14 octobre 2015

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2015 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 2 octobre 2015 *transmise le : 7 octobre 2015*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 21*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Emmanuel DOLLINGER, Nathalie GRATHWOHL, Maurice DONTENVILLE, Michèle RUDOLF, Grégory GANTER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur Didier KLEIN,
Madame Doris PFLUMIO qui donne procuration à Madame Marie GEISSLER,
Madame Christiane SAEMANN,
Monsieur Claude RIEDINGER, Thierry RIEDINGER

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2015.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Maison des arts et du patrimoine : attribution du marché de désamiantage et déplombage.
6. Restauration et entretien de l'Erlengraben : attribution du marché.
7. Association les lutins : approbation de l'avenant à la convention de partenariat.
8. Déneigement : approbation de la convention de déneigement pour la période hivernale 2015/2016.
9. Travaux de chauffage : approbation de l'avenant n°1.
10. Attributions de subventions.
11. Personnel : attribution du marché relatif aux risques statutaires.
12. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Monsieur le Maire tient à présenter ses sincères condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal à Monsieur Didier KLEIN suite à la disparition de sa mère le mois dernier.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Maurice DONTENVILLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire indique en réponse à l'interpellation de Monsieur Maurice DONTENVILLE que la question et la réponse relatives à l'accueil des migrants, à savoir l'attente d'une éventuelle directive de l'Etat, figurera bien au compte-rendu.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2015 est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

11/09/2015	Monsieur le Maire a assisté à la réunion de l'Amicale des Maires du Bas-Rhin au Palais de la Musique et des Congrès de STRASBOURG.
13/09/2015	Monsieur le Maire a représenté la commune lors des journées portes ouvertes à l'atelier de jus de pommes à BIETLENHEIM.
14/09/2015	Mesdames Christiane WOLFHUGEL et Nadia STOLL ont assisté à l'Inauguration des logements sociaux de la Wantzenau.
15/09/2015	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la commune à Marie KLEIN à l'occasion de ses 95 ans.
17/09/2015	Madame Nadia STOLL a représenté la Commune lors du Conseil d'Administration du GAS à BARR.
18/09/2015	Monsieur le Maire a reçu le responsable de la valorisation énergétique de FONROCHE GEOTHERMIE.
18/09/2015	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'Inter-Clubs Country du Grand Est.
21/09/2015	Commission Jeunesse, sports et loisirs.
22/09/2015	Commissions Réunies.
24/09/2015	Commission Cadre de Vie – Fleurissement.
29/09/2015	Commission Electorale.
30/09/2015	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'ENA BAD à BRUMATH.
01/10/2015	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN et Monsieur Roland SCHURR ont effectué la visite ERP au Laboratoire d'analyses médicales 1 rue de la Gare.
03/10/2015	Mesdames Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, Yolande TAESCH et Monsieur René WOLFHUGEL ont représenté la Commune lors de l'Inauguration de l'exposition fruits et nature pour le 50ème anniversaire de la Société d'Arboriculture.
05/10/2015	Monsieur le Maire a assisté à la réunion de présentation du service civique et des emplois d'avenir.
05/10/2015	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune auprès du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique.
06/10/2015	Madame Marie GEISSLER a assisté au Conseil d'Administration du collège Baldung-Grien.
07/10/2015	Conseil de vie à la MAPAD.
07/10/2015	Commission Fêtes et Cérémonies.
08/10/2015	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors du Conseil d'Administration de la Société des Courses de STRASBOURG-HOERDT.
09/10/2015	Elections du Conseil Municipal des Enfants.
09/10/2015	Madame Nadia STOLL a assisté à une réunion concernant le traitement des déchets à la MAPAD.

10/10/2015	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont représenté la commune lors de l'inauguration de l'association d'Arboriculture de GRIES.
11/10/2015	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'exposition artisanale et culturelle organisée par l'association Hans Baldung-Grien.
12/10/2015	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la commune à Madame Caroline SCHURR à l'occasion de son 90ème anniversaire.
12/10/2015	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors de l'ouverture du Festival de « vos oreilles ont la parole ».
13/10/2015	Commission des Finances.

Arrivée de Madame Yolande TAESCH.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE DESAMIANTAGE ET DE DEPLOMBAGE

Monsieur le Maire indique que les travaux de désamiantage et de déplombage interviennent de manière à ce que les travaux liés à la maison des arts et du patrimoine soient exempts de toute trace d'amiante et de plomb et qu'ainsi les bâtiments soient sains.

Monsieur le Maire explique que le contrat de territoire se terminera au 31 décembre 2016 et qu'une décote sera appliquée sur le projet de maison des arts et du patrimoine de 20% du financement initialement projeté, soit une diminution de la subvention prévue pour le financement de ce projet de l'ordre de 44 500 € pour la commune.

Monsieur le Maire indique avoir écrit au Président du Conseil Départemental afin que ce dernier réexamine le cas de Hoerdt, tout en précisant que la commune est bien consciente des contraintes budgétaires qui pèsent sur le département.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de désamiantage et de déplombage.

Il est proposé de retenir la société GCM de Bouxwiller pour un montant de 20 350,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DESIGNE la société GCM de Bouxwiller attributaire du marché pour 20 350,00 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

6/ RESTAURATION ET ENTRETIEN DE L'ERLENGRABEN : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire explique que la procédure a été longue, dans la mesure où il a été nécessaire de solliciter une déclaration d'intérêt général auprès des services de la préfecture au titre de la loi sur l'eau.

L'objectif est de redonner à l'Erlengraben la possibilité de remplir sa fonction d'évacuation des eaux de manière optimale, en enlevant la vase du fond, en rétrécissant le lit, en accélérant le flux et en consolidant les berges.

Monsieur René WOLFHUGEL indique que les travaux sont programmés pour début novembre 2015 jusqu'à mars 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société NATURE ET TECHNIQUES concernant les travaux relatifs à la restauration de la continuité écologique et l'entretien de l'Erlengraben, pour un montant de 77 203,10 € HT.

Il s'agit notamment de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du SAGE Ill-Nappe-Rhin.

Le Syndicat du Zornried a mené une étude préalable en 2013 avec le Bureau d'études Sinbio. Cette analyse préalable a permis de caractériser le cours d'eau et de définir les besoins en aménagements pour la restauration et la valorisation écologique de la rivière.

L'Erlengraben est un cours d'eau phréatique alimenté ponctuellement par des rejets d'eaux pluviales et de déversoirs d'orages. Il a antérieurement fait l'objet de travaux de rectification entraînant une sur largeur du lit favorisant l'envasement de ce dernier. Seule sa partie aval présente des faciès d'écoulements intéressants. Des épaisseurs de vases localement supérieures à 60 cm ont été observées. La ripisylve est globalement clairsemée exceptée sur sa partie aval. Les débits phréatiques sont relativement faibles, de quelques litres à quelques dizaines de litres.

Les travaux de restauration et d'aménagements projetés sur le cours d'eau consistent dans la diversification du lit mineur de l'Erlengraben à Hoerdt.

Des banquettes peignes seront mises en œuvre pour diversifier le lit mineur de l'Erlengraben.

Elles répondront aux objectifs suivants :

- diversifier les écoulements par le resserrement du lit ;
- limiter l'envasement du lit en favorisant l'auto-curage par l'augmentation des vitesses d'écoulements ;
- gérer les vases sur site en permettant leur minéralisation et leur fixation par la végétalisation des peignes ;
- assurer le développement d'une ripisylve de par la végétalisation des peignes et la réalisation de plantations complémentaires ;
- assurer la diversification des habitats en offrant des zones de refuge et d'alimentation de par l'enchevêtrement des rémanents de coupes ;
- assurer la formation de banquettes favorisant l'interface cours d'eau/berge lors de la montée des eaux.

Les banquettes peignes seront réalisées sur la partie amont de l'Erlengraben.

Le linéaire représenté correspond à 1750 ml de cours d'eau.

L'implantation et la longueur précise des banquettes seront adaptées en fonction de la végétation en place, des sur largeurs du lit et des contraintes rencontrées.

Description des opérations

La réalisation des banquettes peignes consiste à :

- récupérer les rémanents de coupes issus du traitement de la végétation de la ripisylve réalisé dans le cadre de travaux d'entretien ou de restauration du cours d'eau,
- battre des pieux en bois imputrescible dans le lit du cours d'eau suivant l'emprise des peignes souhaités. On veillera à battre deux pieux par mètre linéaire de berge en limites d'emprises du peigne,

- mettre en œuvre les rémanents de coupes dans l'emprise souhaitée en veillant à les compacter correctement,
- mettre en œuvre un fil de fer galvanisé fixé aux pieux de manière à pouvoir maintenir les rémanents de coupes en place,
- battre les pieux de manière à tendre correctement le fil de fer galvanisé,
- récupérer les vases présentes dans le lit et les mettre en œuvre dans les peignes de manière à recouvrir les rémanents de coupes,
- ensemencer les vases pour favoriser la végétalisation des banquettes peignes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché à la société NATURE ET TECHNIQUES, pour un montant de 77 203,10 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires, y afférant en vue de l'exécution du marché,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

7/ ASSOCIATION LES LUTINS : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire indique que l'objet de l'avenant est de tenir compte des amortissements au niveau du calcul de la subvention d'équilibre.

Aujourd'hui, les achats de moins de 500 € ne sont pas amortis et ils entrent dans les comptes d'exploitation de l'association et donc de la subvention d'équilibre.

Les achats supérieurs à 500 € sont amortis et ils entrent dans les comptes d'exploitation de l'association dans le cadre des dotations aux amortissements, hors subvention d'équilibre.

L'association achète par conséquent des biens sur fonds propres pour tout achat supérieur à 500 €.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'association Les Lutins concernant notamment les modalités de financement de la structure, lors de sa séance du 2 mai 2013.

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 portant sur l'intégration des amortissements par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Les Lutins, tel que présenté,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Les Lutins, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8/ DENEIGEMENT : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA PERIODE HIVERNALE 2015/2016

Monsieur René WOLFHUGEL indique que le contrat tient compte de l'extension à la micro-zone d'activités, sachant que l'enrobé provisoire va être posé cette semaine.

Une aire de covoiturage sera matérialisée, avec la pose d'un portique destiné à éviter le stationnement sauvage de poids lourds dans la micro-zone d'activités.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour le déneigement et le salage de la zone industrielle et du village, dans les mêmes termes que l'année dernière.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les prestataires interviendront pour renforcer les services de la Commune dans le cadre du plan de déneigement, au niveau de la zone industrielle et au niveau du village, si nécessaire.

Ainsi, dans le cadre de son plan hivernal 2015/2016, la Commune de Hoerdt sera à même de mandater des prestataires extérieurs pour effectuer, selon les modalités fixées par la convention, le déneigement des voies de la zone industrielle " Parc d'activités du Ried " de Hoerdt ainsi que le salage des chaussées, de même que dans le village.

La Commune de Hoerdt s'engage à mettre à la disposition du prestataire :

- une lame de déneigement,
- un épandeur,
- le sel de déneigement nécessaire.

Monsieur Emmanuel DOLLINGER ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pour le déneigement et le salage de la zone industrielle et du village, telle que proposée,

Adopté à l'unanimité.

9/ AMELIORATION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Monsieur René WOLFHUGEL donne quelques explications complémentaires quant à la nature des travaux supplémentaires effectués, soit des plus-values et des moins-values.

Le Conseil Municipal s'est prononcé à la fois sur les travaux d'amélioration des systèmes de chauffage et a autorisé Monsieur le Maire à désigner à cet effet un maître d'œuvre chargé de la définition, de l'élaboration et de la réalisation du projet d'amélioration des systèmes de chauffage des bâtiments de la maison de l'enfant et de la bibliothèque municipale, par délibération du 12 novembre 2014.

Lors de la phase études, le maître d'ouvrage a demandé au maître d'œuvre de réaliser, en complément de sa mission, un diagnostic du système de refroidissement de la mairie, ce dernier montrant des limites notamment en période de forte chaleur.

L'avant-projet définitif présenté par le BET RUBLE, NICLI & ASSOCIES a prévu, ainsi, dans sa partie bibliothèque, l'intégration de ces travaux d'amélioration du système de refroidissement de la mairie (solution n° 3 : climatisation par eau glacée).

- bâtiment de la maison de l'enfant : les travaux comprennent, entre autres, l'installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation, la rénovation des circuits de chauffage et l'adaptation du local chaufferie et du réseau gaz.
Montant prévu phase APD : 40.500,00 € HT,

- bâtiment de la bibliothèque : la solution n° 3 intégrant le bâtiment de la mairie est retenue.
Montant prévu phase APD : 62.500,00 € HT.

Le montant des travaux a été approuvé, phase APD, à hauteur de 103 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal a attribué le marché à la société SCHUCH pour un montant de 94 482,59 € HT (offre de base + variante n°1), par délibération du 14 avril 2015.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 pour un montant de 4 165,60 € HT correspondant à des travaux de remplacement du chauffe-eau gaz par un chauffe-eau électrique à la maison de l'enfant pour un montant de 2 358,49 € HT, la reprise des réseaux d'évacuation des condensats non récupérables à la mairie pour un montant de 2 894,15 € HT en plus-value et en moins-value la dépose et la repose du préparateur ECS gaz existant pour la maison de l'enfant à hauteur de – 1 087,04 € HT.

Montant initial du marché	94 482,59 € HT
Montant de l'avenant n°1	4 165,60 € HT
Nouveau montant du marché	98 648,19 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

10/ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧Ecole Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh pour un montant de 810,00 €, dans le cadre d'une classe transplantée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 octobre 2015,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire pour un montant de 810,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

✧Ecole Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh pour un montant de 276,00 €, dans le cadre d'une classe transplantée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 octobre 2015,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire pour un montant de 276,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

✧Centre culturel

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Centre Culturel pour un montant de 1 644,75 €, au titre du centre de loisirs sans hébergement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 octobre 2015,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Centre Culturel pour un montant de 1 644,75 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

11/ PERSONNEL : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire indique que le contrat relatif aux risques statutaires couvre la commune contre les risques financiers encourus par rapport au personnel dans le cas d'un décès, d'une invalidité, d'une incapacité ou d'un accident.

Le centre de gestion de la fonction publique a été missionné par les collectivités affiliées dans le cadre d'une consultation globale pour le compte des communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat d'assurance garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel de la Commune de Hoerdt en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Les garanties couvertes par le contrat d'assurance des risques statutaires sont le décès, l'accident du travail, la maternité, la maladie ordinaire, le congé de longue maladie et de longue durée.

Il appartient à la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès),

Le Centre de gestion du Bas-Rhin a été missionné pour négocier et souscrire un tel contrat pour le compte de la Commune, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

A l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019, celui-ci a retenu la compagnie d'assurance AXA et le courtier YVELIN COLLECTEAM.

Il s'agit d'un contrat conclu pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2016.

Il est par conséquent demandé d'approuver le contrat groupe du Centre de Gestion concernant les obligations statutaires pour :

- les agents immatriculés à la CNRACL au taux de 4,56% (contre 4,88%) avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire,
- les agents non immatriculés à la CNRACL effectuant plus ou moins 200 heures par trimestre au taux de 1,27 % (contre 1,27%) avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le contrat d'assurance des risques statutaires,

VU l'avis de la Commission Finances du 13 octobre 2015,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques statutaires auprès de la compagnie d'assurance AXA et du courtier YVELIN COLLECTEAM selon les conditions suivantes :

- contrat par capitalisation,
- les agents immatriculés à la CNRACL au taux de 4,56% (contre 4,88%) avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire,
- les agents non immatriculés à la CNRACL effectuant plus ou moins 200 heures par trimestre au taux de 1,27 % (contre 1,27%) avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire,

INDIQUE que le contrat d'assurance des risques statutaires prendra effet à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de quatre ans,

AJOUTE que le contrat groupe couvre tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie-longue durée, maternité,
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire,

PRECISE que le Centre de Gestion a décidé de mettre en place une contribution « assurance statutaire » à compter du 1er janvier 2016 dont le taux est de 3% sur la base du montant des cotisations de toutes les collectivités adhérentes au marché,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Moenchhoelzel
- 30 rue de l'Etrier
- 7 rue de la République
- 2 Domaine de la rose des sables

- Illuminations de Noël

Monsieur le Maire indique que le marché « illuminations de Noël » revient à la société EIFFAGE pour un montant de 9 934,00 € HT.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

- Fleurissement

La cérémonie du palmarès 2015 du fleurissement récompensant les meilleures réalisations aura lieu au centre culturel le 23 octobre 2015.

- Commissions

Mercredi 21 octobre 2015 : Commission Fleurissement.
Jeudi 15 octobre 2015 : Conseil Municipal des Enfants (installation).

- Spectacle

La pièce de théâtre « panique au ministère » sera donnée au centre culturel le samedi 7 novembre 2015.

- Vigilance cambriolage

Monsieur René WOLFHUGEL insiste sur la nécessité d'être vigilant les prochaines semaines, notamment vis-à-vis d'actes de cambriolage.
Il ne faut pas hésiter à contacter la gendarmerie.

- Ecoles

Suite à l'interpellation de Monsieur Grégory GANTER, Monsieur le Maire indique qu'une opération gilets jaunes et une action « stationnement » sera menée très prochainement de manière à lutter contre le stationnement sauvage à proximité des écoles.

- Cop 21

Monsieur le Maire indique que la commune s'associera à l'action menée par l'association des maires de France et plantera deux arbres à proximité du lavoir.

Une petite cérémonie sera organisée pour la circonstance en présence de tous les Hoerdtois qui le souhaitent.

- Jumelage

Madame Caroline MAECHLING indique que les représentants de Buttelborn ont été reçus fin août à Hoerdt durant un week-end, de manière à mieux faire connaissance.
Un programme leur a été concocté, avec découverte du village en calèche, marche du messti et jeux intersociétés.
L'équipe de Buttelborn a été enchantée par l'accueil et par la commune.

Une association est sur le point de se créer et une équipe est en train de se constituer.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer en 2016 sur le jumelage.

Les Hoerdtois sont d'ores et déjà invités à visiter Buttelborn au printemps prochain.

- Manifestations

Vendredi 16 octobre 2015 :	Artistes au Presbytère.
Dimanche 18 octobre 2015 :	Cochonnailles.
Dimanche 18 octobre 2015 :	Courses hippiques.
Mercredi 21 octobre 2015 :	Courses hippiques.
Vendredi 23 octobre 2015 :	Cérémonie du fleurissement.
Dimanche 25 octobre 2015 :	Bourse numismatique.
Mardi 27 octobre 2015 :	Collecte de sang au centre culturel.
Mercredi 30 octobre 2015 :	Assemblée générale de la Gymnastique.
Samedi 31 octobre 2015 :	Soirée Halloween au centre culturel.
Dimanche 1er novembre 2015 :	Courses hippiques.
Samedi 7 novembre 2015 :	Pièce de théâtre « panique au ministère ».

Fin de la séance à 21h15.